

A remplir impérativement

Hall :	N° de stand :	N° de Client :
RAISON SOCIALE :		
ADRESSE :		
PERSONNE CONCERNEE :		
TELEPHONE :	TELECOPIE :	

PRESTATIONS TECHNIQUES

Page guide	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITE HT	PRIX TOTAL HT
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES COMPLÉMENTAIRES À L'INSCRIPTION (joindre croquis – Annexe page 6)				
■ MONOPHASE 230 V PHASE+NEUTRE+TERRE				
page 18	Branchement jusqu'à 3 KW		311,00 €	
■ TRIPHASE 380 V PHASE+NEUTRE+TERRE				
page 18	3 KW		311,00 €	
page 18	6 KW		435,00 €	
page 18	10 KW		538,00 €	
page 18	20 KW		794,00 €	
page 18	40 KW		920,00 €	
page 18	60 KW		1699,00 €	
	PUISSANCE DEJA SOUSCRITE (cf. votre première facture)		- €	- €
	PUISSANCE ELECTRIQUE « INTERIEUR » A RAJOUTER			€

ALIMENTATION ELECTRIQUE PERMANENTE (joindre croquis – Annexe page 6)

■ MONOPHASE 230 V PHASE+NEUTRE+TERRE				
page 18	Branchement jusqu'à 3 KW		388,00 €	
■ TRIPHASE 380 V PHASE+NEUTRE+TERRE				
page 18	3 KW		388,00 €	
page 18	6 KW		543,00 €	
page 18	10 KW		672,00 €	
page 18	20 KW		992,00 €	
page 18	40 KW		1150,00 €	
page 18	60 KW		2124,00 €	
	PUISSANCE DEJA SOUSCRITE (cf. votre première facture)		- €	- €
	PUISSANCE ELECTRIQUE « PERMANENT » A RAJOUTER		€	€
Total branchements électriques				€

BRANCHEMENT D'EAU (joindre croquis – Annexe page 6)

page 18	Arrivée d'eau avec robinet d'arrêt en 15/21 et évacuation en 32 femelle		186,00 €	
page 18	1 ^{er} raccordement sur votre installation		117,00 €	
page 18	2 ^e raccordement sur votre installation		105,00 €	
page 18	Location de bac à laver		45,00 €	

NETTOYAGE DES STANDS - EVACUATION

page 19	Remise en état du stand la veille de l'ouverture - le m ²		2,70 €	
page 19	Nettoyage quotidien du stand (incluant la veille d'ouverture) - le m ²		4,70 €	
page 19	Nettoyage ponctuel - le m ²		2,70 €	
page 19	Évacuation des gravats au démontage par le Service Technique - le m ³		270,00 €	

Bon de commande de prestations

3

A remplir impérativement

RAISON SOCIALE	Hall	N° de stand

Page guide	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITE HT	PRIX TOTAL HT
POSE D'ELINGUES - (joindre croquis – Annexe page 6)				
■ Commande au plus tard le 5 janvier 2012				
page 20 - 21	De 1 à 10 points d'accroche – l'unité		154,50 €	
page 20 - 21	Plus de 10 points d'accroche – l'unité		144,20 €	

PRESTATIONS TÉLÉPHONIQUES commande avant le 13 janvier 2012 - (joindre croquis – Annexe page 6) <i>commande à partir du 14 janvier 2012 - Majoration 20 %</i>				
page 27	Ligne analogique, avec combiné, communications incluses		175,00 €	
page 27	Ligne analogique, sans combiné, communications incluses		170,00 €	
page 27	Ligne analogique pour lecteur CB exclusivement, communications illimitées		185,00 €	
page 27	Caution téléphone obligatoire et non encaissée (par chèque séparé 50 €)			50,00 €
page 27	Fax/Téléphone		200,00 €	

PRESTATIONS INFORMATIQUES commande avant le 13 janvier 2012 - (joindre croquis – Annexe page 6) <i>commande à partir du 14 janvier 2012 - Majoration 20 %</i>				
■ Réseau et Internet dans les halls 5 & 6				
page 27	Accès Internet mutualisé RJ 45 seule		220,00 €	
page 27	Accès Internet mutualisé RJ 45 supplém. même stand (sauf Hall 7)		95,00 €	
page 27	1 ^{ere} Connexion Wifi, pour la durée du Salon		75,00 €	
page 27	Connexion Wifi seule, par jour		25,00 €	
page 27	Location d'une clé USB Wifi (durée du Salon - caution 50 € non encaissée)		30,00 €	
page 27	Autres demandes		sur devis	

LECTEUR DE BADGES				
page 8	Location du lecteur de badges		149,00 €	

DEMANDE D'ASSURANCE COMPLEMENTAIRE				
page 29	Somme complémentaire à assurer		x 5,70 %	

A remplir impérativement

RAISON SOCIALE	Hall	N° de stand

PRESTATIONS TECHNIQUES À TVA 19,6%

RÉCAPITULATIF PAGES PRÉCÉDENTES

TOTAL PRESTATIONS TECHNIQUES A TVA 19,6%	SOUS TOTAL HT	
	TVA 19,6%	
	SOUS TOTAL TTC	

SERVICES ET PRODUITS À TVA 5,5%

DEMANDE DE CARTES D'INVITATION - LOT DE 50 CARTES

page 28	Le lot de 100 cartes HT		15,00 €	
TOTAL SERVICES ET PRODUITS A TVA 5,5%	SOUS TOTAL HT			
	TVA 5,5%			
	SOUS TOTAL TTC			

Seules les cartes d'invitation sont soumises à une TVA à 5,50 %, les autres prestations sont soumises à une TVA à 19,60 %.

Bon de commande de prestations

5

A remplir impérativement

RAISON SOCIALE	Hall	N° de stand

TOTAL TTC SERVICES ET PRODUITS A TVA 19.6 %	
TOTAL TTC SERVICES ET PRODUITS A TVA 5.5 %	
TOTAL TTC	

Règlement par chèque à l'ordre de Toulouse expo Chèque n° : _____
Banque : _____ en date du : _____
ou virement à la Banque BNP PARIBAS Lyon Agence Centrale n° 30004 - 02249 - 00010508686 - 84

Possibilité de paiement par CB à distance

Je soussigné autorise Toulouse Expo
à débiter ma carte de crédit comprenant les mentions suivantes :
Nom du porteur de la carte :
Type de carte (Visa, American Express, etc.) :
Numéro de Carte :
Numéro dos de la carte (3 chiffres) : Date d'expiration :
Montant à prélever (en chiffres et en lettres) :
Signature

Les badges Exposants sont délivrés après règlement du solde.
Ils sont disponibles à l'accueil ou seront adressés par courrier sur demande avant le 20 janvier 2012.

Bon pour accord / Date	Cachet :	Signature :

Seul ce document original accompagné du règlement ou de la preuve de celui-ci sera pris en compte.

Aucune demande par télécopie ne pourra être traitée.

Fiche de renseignements Points d'accroche

7

A remplir impérativement		
RAISON SOCIALE	Hall	N° de stand
Responsable de Chantier Expositant	Téléphone	Mobile

Dates et heures d'intervention

Montage du stand : le / 02 / 2012 à h

Démontage du stand : le / 02 / 2012 à h

Livraison des points d'accroche : le / 02 / 2012 à h

Matériel suspendu

TYPE DE MATÉRIEL (cochez la case)		Pont lumière (préciser l'implantation des projecteurs et hauts parleurs). Préciser le type :
		Enseigne
		Tournette
		Autre (préciser) :
CHARGE TOTALE DU MATÉRIEL	Kg :	
HAUTEUR BAS DE L'ÉLINGUE, MANILLE INCLUSE	
NOMBRE DE POINTS ESTIMÉS	VALIDATION SERVICE TECHNIQUE
TYPE DE LEVAGE (cochez la case)		Palan à chaîne
		Palan électrique
		Pied
		Autre (préciser) :

Merci de nous transmettre le procès verbal de conformité du matériel installé sur les structures suspendus en même temps que ce formulaire.

Prestations complémentaires d'accroches

- Elles sont réalisées sur demande et uniquement sur devis :
- Accrochage du matériel des exposants aux élingues.
 - Location de ponts lumière, de matériel de sonorisation / lumière / vidéo,...

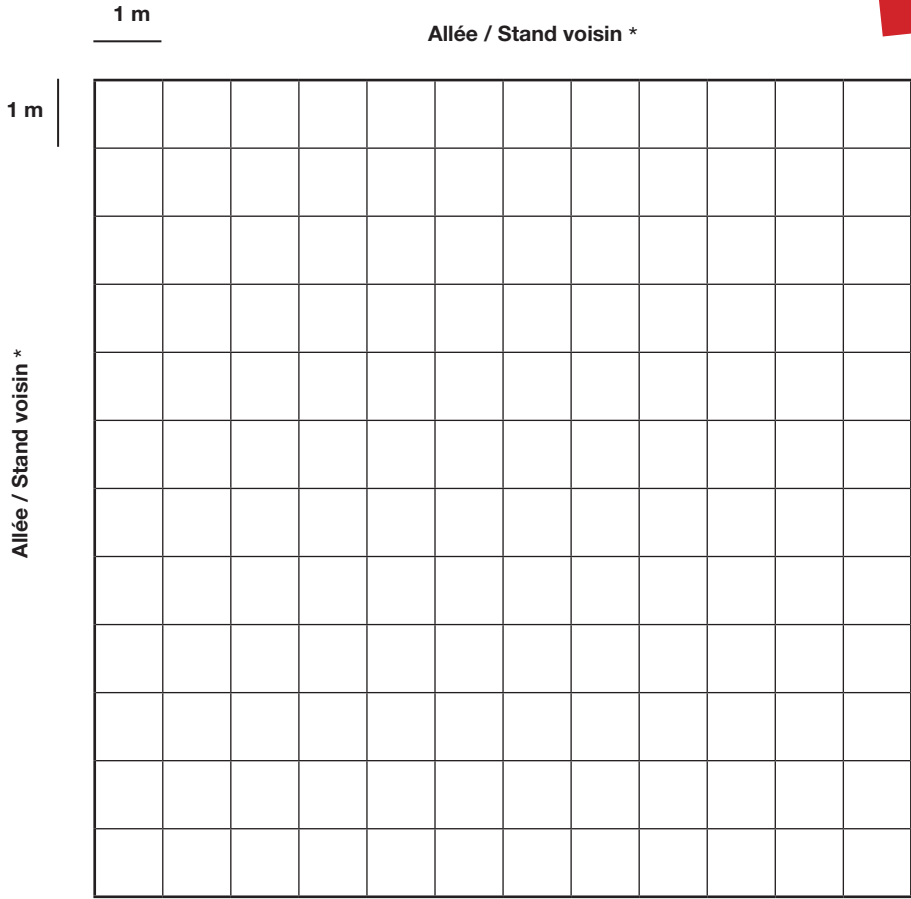
Bon pour accord, le

A remplir impérativement		
RAISON SOCIALE	Hall	N° de stand

Plan du stand et position des points d'accroche

Ne pas oublier de faire apparaître l'orientation du stand (stands voisins, allées, ...). par rapport au plan d'ensemble.
Faire apparaître la répartition du matériel et des charges sur les structures suspendues.

DATE LIMITE LE 5 JANVIER 2012



* Rayer la mention inutile pour orienter votre stand

Nous transmettre un plan de votre stand avec côtes et élévations sur papier normé, ou formats informatiques (autocad, jpeg, pdf, ...).

Bon pour accord, le

A retourner par courrier ou télécopie au Service Technique de Toulouse expo
Parc des Expositions de Toulouse – Rond-Point Michel Bénech – BP 44128 – 31030 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 62 25 45 01 – Fax : 05 62 25 45 39

ANNEXE VIII • ATTESTATION DE BON MONTAGE ET DE LIAISONNEMENT AU SOL

Partie réservée au responsable du montage

Date du contrôle : à h

Lieu d'implantation :

Manifestation :

Durée d'implantation de l'établissement :

Chapiteau Structure Tente

	Propriétaire	Exploitant	Responsable
Nom ou Raison Sociale			
Adresse			

Caractéristiques de l'établissement

Numéro d'identification : Fabricant :

Hauteur latérale : Largeur :

Longueur : Superficie totale montée :

Nombre de sorties de secours : Largeur totale des sorties de secours :

ESSAIS DE SOL À L'ARRACHEMENT OU ÉQUIVALENT PAR LESTAGE EFFECTUÉS LORSQUE L'EXPLOITANT N'A PAS ÉTÉ EN MESURE DE COMMUNIQUER LES INFORMATIONS RELATIVES A LA QUALITÉ DE RÉSISTANCE DU SOL ET A LA PRÉSENCE DE RÉSEAUX VRD :

Valeurs ancrages ou lestages imposées par le fabricant :

Valeurs obtenues : Nombre d'essais effectués :

Longueur : Superficie totale montée :

Cette mission de montage m'a été confiée par : Qualité :

Nom et prénom en lettres capitales :
Signature du responsable du montage

N.B. : Ce document n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité et ne remplace pas l'obligation de contrôle périodique de l'établissement réalisé par une organisme agréé de vérification technique CTS dans les conditions de l'article CTS 34 du règlement de sécurité.